

L'IMMIGRATION CANADIENNE

SECONDE PARTIE

II

La politique et les fonctionnaires de l'immigration

La politique, aux Etats-Unis, n'a pas de place, dans le choix des fonctionnaires de l'immigration. Les clauses 17 et 24 de l'Acte américain de l'immigration déterminent de quelle manière les inspecteurs médicaux et civils des immigrants qui arrivent aux différents ports des Etats-Unis sont choisis, conformément aux dispositions de la loi fédérale qui régit le service civil américain. Tous ces fonctionnaires doivent subir certains examens de compétence, plus sévères à mesure que le poste qu'ils occupent se fait plus important, reçoivent des traitements convenables, et sont tout à fait à l'abri des changements de gouvernements.

Il n'en va pas ainsi, au Canada. Et l'on peut dire que, à part de l'article IV, dont nous exposons dans une étude antérieure le caractère abusif, la loi canadienne de l'immigration n'a pas de pire ennemi que la politique et les politiciens. Cette loi n'est pas complète et irréprochable tant s'en faut. Mais, administrée par des fonctionnaires compétents, choisis après examen, et indépendants de la politique, elle pourrait donner de bons résultats, sur maints points. Interprétée par des fonctionnaires dont la plupart doivent leur poste à des amis politiques, et qui font leur apprentissage au cours de l'exercice de fonctions pour lesquelles, assez souvent, ils n'ont aucune aptitude, il n'est pas surprenant qu'elle en donne de piètres. La politique, disons-le en toute franchise, vicie tout le régime actuel de l'immigration canadienne, et paralyse les fonctionnaires désireux de bien accomplir leur devoir envers l'Etat. On aurait dû faire de l'immigration une affaire nationale; nos politiciens en ont fait, comme tout ce à quoi ils touchent, une gigantesque machine politique.

LA POLITIQUE ET LE HAUT PERSONNEL DE L'IMMIGRATION

Notre régime d'immigration a, comme directeur responsable aux Chambres, le ministre de l'Intérieur; il est pris par ailleurs dans l'administration d'un domaine public énorme, et, souvent, il n'entend rien aux affaires de l'immigration. C'est ainsi que, il y a quelques années, le ministre de l'Intérieur de cette époque, pendant une course à Québec, visita les différents services de l'immigration, à ce port de mer, s'en fit expliquer, à la hâte, le mécanisme, par des fonctionnaires intelligents, et conclut, tout net, après deux ou trois heures de conversation et d'examen de la question: "This d.... immigration business, I don't understand anything about it!" ("Cette m.... affaire d'immigration, je n'en comprends rien!") Et il repartit, pestant de plus belle. Le trait est authentique. Son ignorance de la question ne l'empêcha cependant pas de continuer à diriger officiellement ce service pendant plusieurs autres années.

Au-dessous du ministre de l'Intérieur, responsable aux Chambres de service de l'immigration, il y a un fonctionnaire important, chargé, de par ses attributs, de surveiller l'entrée des nouveaux citoyens au pays. C'est le directeur de l'Immigration. Cet homme connaît ce dont il s'occupe. Mais il relève du ministre; et, à toute minute, celui-ci peut intervenir dans une chose dont il ignore le premier mot, réformer telle ou telle décision du directeur de l'immigration, et annuler, pour des considérations de petite politique, le travail intelligent d'un fonctionnaire désintéressé des partis et de leurs intrigues. Le directeur actuel de l'immigration canadienne occupe ce poste depuis plusieurs années, il a étudié les questions relatives à l'immigration, se tient au courant de ce qui se passe dans les principaux centres de migration européenne, et on le considère, dans les cercles où l'on s'occupe de ce sujet, comme une autorité. N'empêche que, chaque jour, la politique et les politiciens entravent son travail.

A Québec même, les bureaux de l'immigration sont sous la direction apparente d'un agent du ministère fédéral, responsable au ministre de ses actes, en sa qualité officielle. Au temps du ministère Laurier, cet agent était libéral. La politique, dans ces bureaux, jouait, alors comme aujourd'hui, un rôle considérable; elle faisait à de certaines heures oublier le but véritable de cet établissement, grâce à quelques fonctionnaires plus politiciens que serviteurs de l'Etat. Le changement de ministère n'a pas amélioré la situation. Dès l'arrivée de M. Borden au pouvoir, les politiciens conservateurs de Québec et des environs s'affairèrent à faire congédier l'agent d'immigration d'alors, un libéral. Ils y réussirent, et firent nommer, pour le remplacer, un autre fonctionnaire, qui avait une vingtaine d'années de service actif à son crédit. S'il eût été entaché de libéralisme, il n'aurait pas eu cette promotion, en dépit des meilleurs états de service du monde. Mais il était conservateur, il avait de l'influence, et ceci, aux yeux des politiciens, lui valut davantage que ses vingt ans d'emploi dans les bureaux. Chaque jour, pendant la saison de navigation, il a à faire face à des recommandations contradictoires, données, d'un côté par les inspecteurs civils ou médicaux, et, de l'autre, par des politiciens et des députés qui croient avoir le droit de tout conduire dans la boutique, parce qu'ils sont des amis du parti au pouvoir. Une commission d'enquête nommée par le gouvernement fédéral, et qui rechercherait la vérité, sur ce point, ferait des découvertes intéressantes.

LE CHOIX DE FONCTIONNAIRES SUBALTERNES

L'article 24 de la loi de l'immigration américaine décrète que les inspecteurs de l'état civil et les autres fonctionnaires subalternes de l'immigration doivent être choisis selon les termes de l'Acte du service civil, après examen obligatoire. Il n'existe rien de cela dans la loi canadienne. Les fonctionnaires subalternes du ministère de l'Intérieur, aux différents ports de mer où arrivent les immigrants, sont nommés sur recommandation du comité de patronage de l'endroit. On ne s'occupe pas de savoir si tel ou tel aspirant est compétent, s'il est de bonnes moeurs et d'intelligence raisonnable; et il ne subit nul examen sur son aptitude à remplir tel ou tel poste. Qu'il veuille être inspecteur de l'état civil ou simple garde préposé à la surveillance des immigrants, à la maison de détention, il lui faut d'abord, avant tout et par-dessus tout, une recommandation du comité de patronage local. Sauf de très rares exceptions, sa candidature à un poste dans le service d'immigration n'aboutira à rien, si sa demande n'est pas apostillée par trois ou quatre députés ministériels de la région et par des chefs du parti au pouvoir.

Il pourra, par exemple, ne pas savoir assez d'anglais pour interroger de manière convenable les immigrants de langue anglaise; mais s'il s'est rendu des services signalés à son parti, ou à tel ou tel ministre ou candidat ministériel, pendant les élections, ou même en telles ou telles circonstances qui ne touchent ni de près ni de loin à la politique, mais touchent de très près à un ministre ou à un député bien en cour, il réussira à décrocher la timbale. Est-il libéral? Les conservateurs, une fois au pouvoir, ne s'arrêteront guère à considérer ses états de service envers l'Etat, avant de le congédier; et il se trouvera toujours, parmi les candidats à sa succession éventuelle, une personne assez peu scrupuleuse pour inventer toutes sortes de calomnies contre lui, et pour relever dans sa carrière, si digne soit-elle, quelques légères erreurs qui, grossies par le fait même qu'il n'est pas un ami de l'administration actuelle et n'a pas d'influence politique, lui coûteront la tête, après un simulacre d'enquête, si toutefois il réussit à en obtenir une. Il restera aux libéraux d'agir de la même manière, quand ils auront repris le pouvoir et la dispensation des faveurs politiques.

Nous rappelions, dans une chronique antérieure, la destitution, en 1896, du restaurateur de l'hôtel de l'immigration à Québec. Il avait le tort d'être conservateur; aussi les libéraux le congédièrent-ils. En 1911, M. Borden au pouvoir, le restaurateur d'alors, — un libéral, est-ce à dire un libéral, — reçut à son tour son congé, au bénéfice de son prédécesseur, qui devint son successeur. Ce menu fait illustre tout le régime, à Québec, parmi les fonctionnaires de l'immigration. Libéraux et conservateurs ne s'attardent point à rechercher si ce service ne souffrira point de ce jeu de bascule; ils ne voient, dans l'hôtel de l'immigration de la Jeûne Louise, qu'un nid à fonctionnaires d'où dégringoler des ennemis pour installer leurs amis. Et c'est si vrai que, à chaque changement de régime,

ne, gardes, inspecteurs, commis, sous-agent, agent, interprètes même, tous tremblent pour leur sort et vivent dans une inquiétude qui ne cesse que le jour où ils reçoivent leur congé, pour des raisons politiques.

Vaut-il donc à quoi aboutissent les menées de nos politiciens: la prise de possession, par les politiciens, à tour de rôle, de tous les postes du service de l'immigration. La bonne volonté des fonctionnaires, leur intérêt à l'ouvrage, leurs aptitudes, leurs états de service ne sont qu'un fût dans la balance, en regard de leur allégeance politique et des services qu'ils auront rendus au parti au pouvoir. C'est un état de choses lamentable, et dont le pays souffre chaque jour; car, grâce à cela, des incompetents peuvent remplir, ils remplissent parfois des charges destinées à des hommes de bon sens, de jugement et d'honnêteté irréprochable, et mis au courant, par quelques années d'entraînement, de la besogne qu'ils ont à accomplir.

LE RÉFORME A FAIRE

Un homme politique soucieux de la bonne administration du service de l'immigration, au point de vue civil, aurait fort à faire. Il lui faudrait d'abord obtenir l'abolition du système de nominations politiques, faites à coups de recommandations du comité de patronage, puis amener le ministère à ne donner de l'emploi, dans les bureaux civils de l'immigration, qu'à des candidats ayant subi avec succès des examens de compétence. De même aussi, il devrait obtenir le relèvement de l'échelle des traitements, chose nécessaire pour s'assurer de vrais bons fonctionnaires et intéresser à leur emploi ceux qui accepteront ces postes. A l'heure présente, certains employés, excellents serviteurs de l'Etat, soit parmi les inspecteurs, soit parmi les interprètes, — poste de confiance, — ont des salaires dérisoires, en égard à leurs fonctions; et, parce qu'ils n'ont pas d'influence politique, ils n'avancent pas comme ils le devraient, lorsque des gens d'incompétence notoire, mais qui ont de l'influence dans certains milieux, à cause de leurs complaisances de toute nature, touchent des traitements plus élevés.

Celui qui voudra réellement faire la réforme du système, sur ce point, aura donc à faire face à l'inertie publique, — car le grand public ignore tout de ce qui se passe dans les coulisses de l'immigration. Puis, il lui faudra s'attaquer à une machine aux rouages multiples, montée pièce à pièce par des politiciens, non pas pour l'avantage général du pays, mais pour celui de l'un ou l'autre des deux grands partis acharnés à se disputer le pouvoir et les dépouilles, sans se soucier des résultats que, dans cinquante ou cent ans, leur politique absurde d'immigration donnera au pays qui s'en remet à eux du soin de le gouverner, tandis qu'il se développe dans tous les domaines.

Georges PELLETIER.